

Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 55	Membres présents : 45	Absent(s) excusé(s) : 7	Absent(s) : 3	Pouvoir(s) : 0
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 13 juin 2023

Vote(s) pour : 42  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 3

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

### **Séance du Lundi 19 juin 2023,**

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.  
Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2023-06-19-BD-10 :

**Soutien au festival Saulcy Blaster 10 - Association étudiante, Diffu'son.**

Rapporteur : Monsieur François GROSDIDIER

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,  
VU la stratégie métropolitaine de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation et de la vie étudiante 2022-2026 adoptée par le Conseil métropolitain du 28 février 2022,  
VU la demande formulée par l'Association,  
VU le Budget Primitif 2023,  
CONSIDERANT que le festival Saulcy Blaster 10 concourt à dynamiser la qualité de vie des étudiants sur le territoire métropolitain,

DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement 5 000 € à l'association étudiante Diffu'son au titre de l'organisation du festival Saulcy Blaster 10,  
DECIDE que la subvention sera versée en une fois, dès notification de la délibération,  
PRECISE que les justificatifs suivants :  
-rapport d'activités, ou bilan moral, de la manifestation,  
-bilan financier de l'opération visés par la Présidente et le Trésorier de l'association,  
-supports de communication / articles de presse ou web faisant mention de l'aide apportée par l'Eurométropole de Metz,  
devront être communiqués, dans un délai de 6 mois après la date de la manifestation.  
A défaut de communication des justificatifs ou d'utilisation de la subvention pour l'opération projetée, le remboursement de celle-ci sera exigé.

Metz, le 20 juin 2023

Le Secrétaire de séance

Pascal GAUTHIER  
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
La Secrétaire Générale

Marjorie MAFFERT-PELLAT

## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20230619-2023-06-DB10-DE

**Numéro de l'acte :** 2023-06-DB10  
**Date de décision :** lundi 19 juin 2023  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Soutien au festival Saulcy Blaster 10 - Association étudiante, Diffu'son  
**Classification :** 7.5 - Subventions  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 22/06/2023  
**Numéro AR :** 057-200039865-20230619-2023-06-DB10-DE  
**Document principal :** 99\_DE-10.pdf

#### Historique :

21/06/23 10:24	En cours de création	
21/06/23 10:25	En préparation	Catherine DELLES
22/06/23 10:25	Reçu	Catherine DELLES
22/06/23 10:26	En cours de transmission	
22/06/23 10:30	Transmis en Préfecture	
22/06/23 10:42	Accusé de réception reçu	